



**EUROPE 1**

**LOUIS SCHWEITZER – Le 25/11/2007 – 09 :07**

**MARTIAL YOU**

Louis SCHWEITZER bonjour.

**LOUIS SCHWEITZER**

Bonjour.

**MARTIAL YOU**

Vous présidez la HALDE, la HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE. On va parler aujourd'hui égalité homme - femme, mais vue du côté des hommes, j'ai envie de dire pour changer. Vous nous parlez des congés pour enfant malade et de la revendication des pères de famille cette fois.

**LOUIS SCHWEITZER**

En effet. La HALDE a été saisie par un père de famille qui travaille dans une entreprise, où il y a un accord qui prévoit des congés exceptionnels rémunérés à taux plein pour soigner un enfant malade, pour l'accompagner le jour de la rentrée scolaire. Mais ce congé exceptionnel est réservé soit à la mère de famille s'il y a un couple, soit au père qui élève seul ses enfants. Et notre père de famille dit « c'est une inégalité de traitement basée sur le sexe, puisque mon épouse peut faire ces choses, peut bénéficier de ce congé et moi, je ne le peux pas. Et donc, je considère qu'il y a inégalité ».

**MARTIAL YOU**

Et c'est vrai, c'est-à-dire il y a discrimination dans ce cas-là ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Alors, juridiquement il n'y a pas débat, cette disposition est contraire au principe d'égalité de rémunération entre homme et femme prévu par le Code du Travail. Et en plus contraire aux directives européennes. Le droit applicable en France est très clair : aucune clause réservant le bénéfice d'une mesure quelconque à un ou des salariés en raison du sexe ne peut être inséré dans une convention collective.

**MARTIAL YOU**

Alors qu'est-ce qu'a fait la HALDE sur ce dossier ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Ce que nous avons observé, c'est que certaines mesures en faveur des femmes, comme par exemple les congés pour enfant malade, loin de combattre les inégalités dont elles sont victimes ne font que les perpétuer. En effet, au moment de l'embauche et puis surtout dans le déroulement de carrière, au moment des promotions et des avancements, beaucoup de patrons pensent que les femmes sont moins fiables parce que justement, elles risquent d'être absentes pour s'occuper de leurs enfants. Et quand on réserve aux femmes certains congés, d'une certaine façon on fait que les femmes seront désavantagées dans les promotions ensuite.

**MARTIAL YOU**

Voilà, c'est ça, on est parti d'un cas d'un papa, et finalement on s'aperçoit que ça concerne le couple, la femme et l'homme et les conditions de travail. Comment est-ce qu'on peut lutter contre cela

justement, contre ces discriminations ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Eh bien ! C'est un cas intéressant effectivement où une disposition apparemment favorable aux femmes, en fait sur la longue période joue contre elle. Et la conclusion, elle est toute simple, c'est qu'il faut veiller à une stricte égalité entre homme et femme. Il ne s'agit pas de protéger les unes contre les autres, il s'agit d'assurer une vraie égalité, et c'est ce à quoi nous nous attachons de façon permanente.

**MARTIAL YOU**

Et donc, vous avez demandé d'étendre aux hommes ces dispositions, c'est bien ça ?

**LOUIS SCHWEITZER**

Bien sûr.

**MARTIAL YOU**

La HALDE, 11 rue Saint-Georges dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement à Paris, le téléphone : 08.1000.5000. Merci Louis SCHWEITZER, à dimanche prochain. FIN{